

DAVID SIMON HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 33 Rue de Ruât, 33000 BORDEAUX
794 516 989 RCS BORDEAUX 33200

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 8 OCTOBRE 2025

L'an deux-mille vingt-cinq,
Le huit octobre,
A onze heures trente,

Monsieur David SIMON, Associé Unique de la société DAVID SIMON HOLDING,

A pris les décisions suivantes relatives :

- **au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 5 des statuts,**
- **aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur David SIMON, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 33 Rue de Ruât, 33000 BORDEAUX au 91 Quai des Chartrons, 33000 BORDEAUX et ce avec effet rétroactif au 27 août 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 5 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 5- SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé au 91 Quai des Chartrons à BORDEAUX (33000)."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
David SIMON